

La CAPEB salue la nomination rapide d'un nouveau Premier Ministre et l'appelle désormais à l'action urgente en faveur des TPE du bâtiment.

Il est indispensable d'assurer au plus vite une stabilité politique et d'agir rapidement pour rétablir la situation du secteur du bâtiment, de la construction neuve à la rénovation. Les dernières données publiées par la CAPEB font état d'un repli durable de l'activité de l'artisanat du bâtiment après 8 trimestres consécutifs de recul, dont -4,5% au 2ème trimestre 2025. La pérennité de milliers d'entreprises et d'emplois sont en jeu. Les 500 000 entreprises artisanales du bâtiment attendent désormais des actes. De nombreux chantiers législatifs et réglementaires doivent être concrétisés et des décisions désastreuses prises ces derniers jours contre les travaux d'isolation et les chaudières biomasse doivent être corrigées.

La CAPEB appelle le Premier ministre et son futur gouvernement à des actes concrets dans de nombreux dossiers pour lesquels elle a systématiquement formulé des propositions constructives, précises, étayées et documentées :

- Redéfinition du modèle du Logement, de la construction neuve à la rénovation ;
- Stabilité des moyens et simplification des dispositifs en faveur de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements ;
- Simplification de la vie des très petites entreprises ;
- Accès simplifié au marché de la rénovation énergétique aidée pour les TPE grâce à la simplification de la qualification RGE ;
- Rétablissement de l'équité fiscale avec les microentreprises ;
- Représentativité des TPE dans le dialogue social à la hauteur de leur poids dans le secteur ;
- Refondation indispensable de la REP bâtiment.

« J'adresse mes félicitations à M. Lecornu pour sa nomination et espère qu'il formera rapidement un nouveau gouvernement afin d'assurer une stabilité politique essentielle aux chefs d'entreprise et à leurs clients pour se projeter vers l'avenir et rétablir une dynamique économique positive. La CAPEB attend au plus vite des actes concrets dans de nombreux dossiers, dont plusieurs ont déjà fait l'objet d'annonces favorables de la part de la Ministre du Logement du précédent gouvernement, et un budget 2026 à la hauteur de la situation préoccupante du secteur du bâtiment. Il n'est pas envisageable que les projets qui étaient sur le point d'aboutir soient une fois encore retardés ou arrêtés. L'artisanat du bâtiment ne peut plus attendre. » **Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.**

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- X : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb